



COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Madame Marion HOUETZ, Présidente.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	28.04.2026
Membres en exercice	32	Date de publication	28.04.2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	31	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (y compris les procurations)	1	POUR : 32	
Nombre de procurations	1	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (y compris les procurations)	32	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	X	CHOVA Audrey	X	JOURDAN Lucie	A partir de la délibération 36	ORIVES Eric	X
BADIA Armand	X	CONDOR Alain	X	LEFRERE François	X	PALLOT Thierry	X
BARKATS Michael	Procuration à M. HOUETZ Sauf délibérations 32 et 34	D'IMPERIO Cédric	A partir de la délibération 36	MARTIN Nicolas	X	RECULET Virginie	X
BONNET Georges	X	ETNA Sandra	X	MAZON Cédric	X	TERME Annie	X
LAURENT Philippe Suppléant de BOUET L	X	FABREGES M. France	X	MEJEAN Florian	X	TESTUD Jean Luc	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MINJOULAT-REY Cl.	X	VALETTE Alain	X
CHAMBON Annie	X	GEIGUER Jacques	X	MONIER Magali	X	VANDELDELDE Hélène	X
CHAPUIS Pierre	X	HOUETZ Marion	Sauf délibérations 32 et 34 (vote CFU 2025)	MOURARET Christine	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 49.2026

Election des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) :

La Présidente expose qu'il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres qui sera la seule compétente pour analyser les offres et attribuer les marchés en procédure formalisée (article L1414-2 du CGCT).

Elle rappelle que les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) des Établissements Publics de Coopération Intercommunale sont désignés par le conseil communautaire en son sein conformément aux modalités des articles L.1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CAO est composée :

- d'un président : la Présidente de l'EPCI ou son représentant
- de membres de l'organe délibérant : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants (suppléants d'une liste et non d'un membre titulaire nominativement désigné).

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire décide à l'unanimité de proposer une seule liste :

Membres titulaires	Membres suppléants
CHAPUIS Pierre CONDOR Alain MEJEAN FLORIAN MINJOULAT-REY Claude VALETTE Alain	BADIA Armand BONNET Georges BOUET Lynda MOURARET Christine ORIVES Eric

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME** élus les membres de la liste présentée pour la **Commission d'Appel d'Offres**,
- **PRECISE** que le président de la **Commission d'Appel d'Offres** est de droit la **Présidente** de l'**EPCI** ou son représentant,
- **PRECISE** que le remplacement d'un membre titulaire est pourvu par le suppléant inscrit sur la liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 13 Mai 2026.



La Présidente,
Marion HOUETZ.



Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.